

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## POUR LA CITÉ NOUVELLE

### “La Papauté et le Proletariat”

« Au ciel de l'histoire, un autre chapitre, une autre épopée viennent s'ajouter aux gloires de Rome chrétienne : la Papauté et le Proletariat. »

Ces lignes sont du protestant Hübler, à l'occasion de l'encyclique *Rerum Novarum*. Redisons-les avec plus de force et de vérité après l'encyclique *Quadragesimo Anno* (1), en constatant que « depuis quarante ans » les efforts de l'Eglise en faveur des « prolétaires » se sont multipliés.

L'encyclique *Quadragesimo Anno* complète, prolonge et précise *Rerum Novarum*. Le Pape promène ses regards sur le monde économique et en voit les misères. Il souffre surtout de la condition navrante matérielle et morale où se débat la grande masse des travailleurs et « avec une souveraine autorité », il cherche les remèdes. Entre cette anarchie économique présente, née de l'individualisme imprévoyant et terre à terre du système capitaliste, et la dure tyrannie qu'établirait le socialisme pour soumettre toute l'activité humaine, par la force de l'Etat, aux buts tout matériels de la production, le Pape donne les règles de l'ordre social chrétien. Suivons de tout près sa pensée.

#### I. — LE CAPITALISME SANS FREIN MENE A L'ANARCHIE

Sans doute, « il n'est pas intrinsèquement mauvais », — il aurait pu éviter et pourrait corriger ses erreurs et ses fautes — « mais il a été vicié » :

A. *Violation de l'ordre* : « Il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers ni... de la justice sociale et du bien commun ».

B. *Dictature économique* : « Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes... qui gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir » et sont tellement maîtres de l'organisme économique que « sans leur consentement nul ne peut plus respirer ».

C. *Mauvaise répartition des richesses* : « L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes richesses, d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes ».

Et tout cela a jeté le monde économique dans une sorte d'anarchie croissant avec l'industrialisation progressive. Une conséquence de cette « dictature économique », conclut le Pape, c'est que « toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle ».

#### II. — LE SOCIALISME CONDUIT A LA TYRANNIE

En face de ces désordres, le socialisme s'est présenté pour apporter le remède. Remède pire que le mal, car, tel qu'il est conçu par les chefs, il mène à la tyrannie. La preuve en est facile.

Reconnaissons tout d'abord avec Pie XI que le socialisme, en attendant ses doctrines en plus d'un point, s'est rapproché des nôtres. « Parfois, écrit-il, elle ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens ».

En particulier, ses théories sur la lutte des classes et la propriété privée ont été fort adoucies...

MAIS, sa doctrine (mal connue d'ailleurs de la plupart des adhérents) mène fatalement à la tyrannie, car, au nom du bien-être collectif entendu trop matériellement, « les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter LA LIBERTÉ, seront subordonnés et même sacrifiés aux exigences de la production ».

Grave « atteinte portée à la dignité humaine » : « La société, conclut le Pape, telle que la rêve le socialisme, ne peut exister ni même se concevoir sans un EMPLOI DE LA CONTRAINTE manifestement excessif ».

Désordre d'une part, tyrannie de l'autre. Deux voies fermées. Le Pape nous convie à instaurer :

#### III. — L'ORDRE CHRETIEN :

Il assurera la paix entre les hommes, car :

A. Il s'appuie sur ses besoins profonds :

La paternité : L'homme n'est pas un isolé ; il faut une famille : des parents, un foyer, une femme, des enfants qu'il doit entretenir par son travail, en qui il désire se survivre, en leur laissant quelque chose de lui-même, des fruits de son travail ; il ne veut pas mourir tout entier. C'est la loi de la nature.

La propriété : L'homme veut développer sa personnalité, ne pas être sacrifié à la production ni sacrifié à l'Etat, ne pas être non plus un rouage ou un simple numéro interchangeable dans une société même « organisée », même « rationalisée » ou « nationalisée ».

B. Il réfrène la conception matérialiste des richesses : Toujours plus de bien-être matériel... mais toujours plus près de terre et toujours plus loin des cieux... Non, ce n'est pas un idéal. Il le sait, il le sent, il n'est pas un animal même perfectionné qu'une bonne litère ou un bon picotin suffisent à rassasier.

C. Il indique les moyens d'atteindre un ordre social plus humain :

Après Léon XIII, Pie XI parle syndicats, associations diverses, rôle de l'Etat... Il ajoute : salaire familial, allocations familiales, cercles d'étude, jeunesse ouvrière ; il réprovoque le travail des mères de famille, etc... Ainsi, les déshérités auront la possibilité — conformément au droit naturel, dit-il — de « s'élever à une plus satisfaisante condition ».

D. Ainsi, il rend possible l'avènement de cet ordre :

— en pacifiant les âmes,

— En leur rendant le courage, la force, l'amitié,

« Etroite union, entraide, chrétienne entente des cœurs », le Pape répète ces mots à satiété.

#### CONCLUSION.

Là, seulement, il y a une issue, car à la place du désordre et de la ruine, à la place de « l'égoïsme sans frein, la honte et le grand péché du siècle », s'établira « la règle très douce de la modération chrétienne qui ordonne à l'homme de chercher avant tout

LE ROYAUME DE DIEU ET SA JUSTICE ».

P. CROZIER.

(1) Les Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* constituent une véritable CHARTE DU TRAVAIL, et c'est de la doctrine sociale définie dans ces Encycliques que s'inspire dans son action la C. F. T. C.

## A propos d'une Affiche ou les Syndicats rouges chrétiens

L'affiche que nous avons fait passer, en faveur de nos camarades du Nord, il y a un peu plus d'un mois, sur les murs des localités où notre Union Régionale compte des Syndicats, et dont le *Message* d'août a publié le texte en tête de sa troisième page, nous a valu un certain nombre de critiques, orales et écrites, et aussi, Dieu merci ! des approbations plus nombreuses encore.

Des critiques, nous ne dirons rien. A quel bon, en effet, entamer quelque polémique que ce soit, surtout par écrit. La matière serait, en effet, inépuisable, d'autant plus qu'il y a un proverbe qui dit : « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ». Disons simplement qu'aucune critique ne nous est venue de ceux à qui notre affiche s'adressait.

Voici, au contraire — et c'est sur leur insistance que nous la publions — une adresse que quelques-uns de ces derniers, autrement dit nos camarades de travail, se sont empressés de nous faire parvenir :

A la suite de quelques critiques et blâmes reçus par l'Union Régionale et son secrétaire général A. Beillevaire pour l'affiche intitulée *Travailleurs et Travailleuses de toutes Professions, le Comité intersyndical de la Métallurgie, du Livre et de l'Ameublement de Nantes tient à féliciter l'Union Régionale et son secrétaire général, A. Beillevaire, pour le cran et la ténacité avec lesquels ils continuent à défendre les intérêts des travailleurs.*

Les délégués de l'Intersyndical : Dubar, E. Barbier, Sébire, Gouy, Peschoux, G. Barbier, Bodiguel, Fromy, Bourcier, Leloup, Bachelier, Templet.

Et voici encore ce que nous écrit un ami de Poitiers :

« Inévitablement, nous avons été traités de « Chrétiens Rouges », de « démocrates révolutionnaires », pour cette affiche. Il n'est pas d'honneur plus grand à mon sens que d'être attaqué par les (ici des noms que nous préférons ne pas citer) rien ne peut rendre notre cause plus populaire. »

Donc, bravo à tout rompre pour votre geste.

Vous parlez de « d'état d'esprit ». Hélas ! il en est un navrant : dans les chaires de nos églises (bien désertées par les masses populaires) on a commenté les belles Encycliques de notre grand Pie XI sur le mariage, sur l'éducation, et c'est parfait. Mais je n'ai point entendu encore le Commentaire de *Quadragesimo Anno* (1), pas même un aîné!!! C'est comme *Rerum Novarum*... Allons, disons le mot : certains (dirigeants) ont peur ou (ce qui est plus triste encore) ils ne comprennent pas. Je l'ai dit un jour à François Veullot : « Le Grand Lama du Tibet aurait parlé en 1891 (15 mai), le silence n'eût pas été plus complet ».

Voilà une grande « cause profonde » dont, dans son admirable *Message*, le P. Crozier ne pouvait évidemment pas faire état. Mais la Providence a suscité les Gibier, Verdier, Liénart, Dubourg, Gerrier, etc. Je ne puis les nommer tous. Des temps heureux se lèvent.

Croyez... L. M.

Merci de tout cœur à ceux qui nous ont compris.

Quant aux autres, nous les prions, bien charitablement, de lire avec la plus grande attention et sans aucune idée préconçue, si possible, l'encyclique de Pie XI : *Quadragesimo Anno* et, après l'avoir lue, de bien vouloir essayer d'en tenir compte.

Et, en guise de conclusion, rappelons cette petite anecdote racontée par le P. Guillon dans son beau livre : *1891, une date dans l'histoire des Travailleurs*, sur le cardinal Manning, archevêque de Westminster

(1) Le président de la C. F. T. C., Jules ZIRNHELD, le signalait avec éclat il y a quelques semaines, à la Semaine Sociale de Mulhouse, devant de hautes personnalités ecclésiastiques, qui l'ont pleinement approuvé.

## LES LEÇONS D'UN GRAVE CONFLIT

Amorcé le 9 avril par la lettre de l'Administrateur-délégué du Consortium annonçant aux Syndicats ouvriers une prochaine diminution de salaires, porté à l'état aigu le 16 mai, par la déclaration de grève, le conflit textile de Roubaix-Tourcoing s'est achevé le 3 juillet dans 111 entreprises, par un contrat collectif et le 25 juillet, dans les usines du Consortium, sans accord et par épuisement.

L'heure est venue de faire le point en dégagant d'un bref historique du conflit l'attitude respective des parties en cause et les conclusions qu'on peut en tirer pour l'avenir.

#### UN BREF HISTORIQUE DU CONFLIT

Si, détachant le regard de la masse des faits et de l'ardeur des polémiques, on cherche à répartir ce tracé de trois mois et demi, moins en étapes brutalement marquées par les événements qu'en périodes dessinant une orientation nouvelle, il semble qu'on puisse y reconnaître trois phases :

#### 1) LA RESISTANCE AU PLAN DE BAISSE DE 10 % DES SALAIRES

C'est l'heure des négociations directes, des échanges de notes sur la crise économique et ses remèdes, des premières interventions préfectorales et ministérielles, enfin de la déclaration de grève devant le refus patronal d'écarter la menace d'une baisse par paliers.

Cette période court du 9 avril au 26 mai, où une déclaration légitimant de l'Administrateur-délégué du Consortium II, sur un ton qui semblait nouveau, des offres de collaboration et, tout plan de diminution des salaires écarté, réduisait les revendications patronales à la suppression pure et simple de la prime de présence.

#### 2) LA RECHERCHE D'UNE TRANSACTION SUR LE TERRAIN DE LA PRIME

La menace d'une baisse par paliers une fois conjurée, il restait, sur le terrain de la prime, à trouver un compromis honorable qui ne grevât pas trop lourdement le budget ouvrier et qui ménageât, d'autre part, l'autorité des parties en cause. Entre-

prises des 25 mai et 5 juin au ministère du Travail, puis à la Préfecture, publication d'un nouveau coefficient de coût de la vie en baisse de 2 %, négociation avec les patrons indépendants au sujet d'une diminution de 3 %, entrevues au Ministère du Travail, les 19 et 30 juin, aboutissant à la proposition Laval, tels sont, avec l'échec des tentatives de rentrées, les incidents concernant les Syndicats belges et l'émoi d'appel du Cardinal Liénart, les événements qui jalonnent cette deuxième phase.

Le 30 juin, la transaction officielle est trouvée : suppression de la prime avec une compensation sur les salaires qui, fixés à 3 % jusqu'au 1er septembre, serait, à cette date, ramenée à 1 %. C'est la proposition Laval.

#### 3) LA LUTTE AUTOUR DU CONTRAT COLLECTIF

Sur la base de la formule Laval est signée, le 3 juillet, entre Syndicats ouvriers et patrons indépendants, un véritable contrat collectif qui, par la mise en œuvre de multiples organismes de conciliation, stabilise et organise la paix sociale. Une partie du front de grève est débloquée.

L'Administrateur-délégué du Consortium, reniant ses avances antérieures, s'insurge contre ce contrat. De multiples notes patronales trahissent une attitude figée d'intransigeance.

Les semaines passent. La faim a raison de la résistance ouvrière. Le 25 juillet, les déclarations des Syndicats ouvriers entraînent le fait.

#### QUELLE FUT DANS LE CONFLIT L'ATTITUDE DES DIVERSES PARTIES ?

1° Le Consortium, si l'on en juge par plusieurs de ses déclarations, témoignait de certaines velléités de collaborer avec les Syndicats ouvriers. Mais il apparut vite que c'était chez lui tactique plutôt que principe. La notification, avant toute entrevue, de la décision de baisse, la fixation unilatérale de son taux et de sa date d'application, les manœuvres employées le 16 mai pour aggraver les malentendus et maintenir la menace d'une baisse par paliers dont on se défendait par ailleurs, la

pratique répétée du mandat impératif ou des déclarations d'intransigeance rendant vaines les entrevues et les interventions gouvernementales, le refus de tout geste de conciliation concernant la prime, les polémiques violentes contre le contrat collectif, les efforts troublants pour diviser la classe ouvrière, opposer les Belges aux Français, acculer ces derniers à la rentrée : tout montre la volonté obstinée de pratiquer une solution de force. Puisse-t-on n'avoir pas à s'en repentir !

2° La C. G. T. persista, jusqu'au 19 juin, dans son refus absolu de toute transaction, et sur le terrain des salaires, et sur le terrain de la prime. Cette attitude entraîna l'échec des premières négociations avec les patrons indépendants, échec regrettable, car un accord conclu au début de juin eût pesé puissamment sur l'issue du conflit.

Quoi qu'il en soit, la C. G. T. fit le grand pas le 19 juin, en acceptant le principe de la suppression de la prime, moyennant certaine compensation sur les salaires. Elle accentua le geste de conciliation en se reliant à la proposition Laval et en signant le contrat collectif avec les patrons indépendants, le 3 juillet.

3° Quant aux Syndicats Libres, minorité influente et par le nombre et par la valeur de leurs cadres, mais minorité cependant, leur rôle fut surtout de suggérer les solutions satisfaisantes, de provoquer les interventions des Pouvoirs Publics, de façonner et rapide du conflit sur les bases suivantes : aucune atteinte aux salaires, transaction sur la prime, organisation stable des rapports intersyndicaux.

Nous les voyons, dans la première phase de la bataille, défendre le front des salaires avec une compétence et une modération reconnues de tous, aiguiller vers les Pouvoirs Publics les négociations directes, vite bloquées, solliciter vainement, pour prix de certains sacrifices concernant la prime, le retrait pur et simple du plan de grève qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation.

Nous les voyons ensuite, par des interventions près du Gouvernement en vue d'une médiation puis d'un arbitrage, renouer le fil des pourparlers, s'efforcer de rapprocher les points de vue au sujet de la prime de présence jusqu'à la proposition Laval qui consacra leur attitude en leur empruntant une formule d'accord.

Enfin, dans la dernière phase du conflit, nous les voyons signer et céder le contrat collectif, que leur programme doctrinal considère comme une maîtresse pièce de la politique de collaboration.

La rentrée effectuée, ils ne se laissent pas aller à des paroles d'amertume ou de découragement. Dans l'appui unanime de l'opinion, dans le contrat collectif dont l'influence rayonnera sur l'industrie tout entière comme une leçon de stabilité et de sagesse, ils saluent la victoire morale du syndicalisme vraiment professionnel, et ils attendent d'un avenir de paix l'évolution patronale qui autorisera des perspectives nouvelles de collaboration loyale.

#### CAR C'EST BIEN LA LA GRANDE LEÇON DU CONFLIT

1° Il faut collaborer. La position classe contre classe éveille, prolonge et exaspère les conflits. Elle fait succéder, dans une alternance redoutable, l'état de paix armée et l'état de guerre, sans opérer jamais le désarmement des esprits. C'est l'insécurité à demeure dans la vie sociale et dans la vie économique. En temps de crise, on ne peut se payer le luxe de pareils avatars.

2° Il faut collaborer loyalement. Manœuvrer l'adversaire, chercher à le prendre au piège ou à lui imposer ses vues, épier ses défaillances pour les exploiter, ce n'est pas cela collaborer. Il faut un effort réel de compréhension de rapprochement, de bonne entente mutuelle, une volonté sincère d'ajuster pacifiquement, en fonction du bien commun, les intérêts parfois divergents. Alors, seulement, pourra triompher la politique de collaboration.

Cette aube nouvelle s'est partiellement levée sur le centre textile de Roubaix-Tourcoing. Pour quelle ga-

## Une belle initiative ouvrière

La Cristallerie de Hartzwiller Coopérative ouvrière de Production de Verrerie à Hartzwiller, arrondissement de Sarrebourg-sur-Moselle

Un effort, qui mérite les plus larges encouragements, vient d'être entrepris par les ouvriers de la région de Hartzwiller, localité située dans le département de la Moselle, sur la ligne de chemin de fer qui conduit à Sarrebourg à Vallerslyth.

L'industrie verrerie se trouve implantée dans cette région depuis longtemps déjà, et les travailleurs qu'elle occupe sont à juste titre renommés pour leurs qualités professionnelles. En 1929, à la suite d'une grève qui ne dura pas moins de 14 semaines, ces ouvriers, désireux d'améliorer leur situation matérielle autant que morale, décidèrent d'entreprendre la construction d'une verrerie coopérative à l'instar de celle qui fonctionne, depuis 1921, à Fougères (Bretagne). Affiliés à la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, Union régionale de la Confédération Française des Travailleurs chrétiens, ils ne pouvaient qu'être encouragés par le succès toujours grandissant de la Coopérative de Fougères qui, elle aussi, a été l'œuvre de syndiqués chrétiens.

Inutile de dire que, conseillés par leur organisation syndicale, les ouvriers ne se sont pas lancés à l'improviste dans une entreprise dont ils sentent toute la responsabilité. Dans de nombreuses réunions du comité d'études institué à cet effet, comme dans les assemblées auxquelles étaient conviés tous les intéressés, la question fut soigneusement étudiée des points de vue tant financier qu'économique et social. Après une préparation minutieuse, la Société coopérative de production « Cristallerie de Hartzwiller », fut fondée, et dans l'Assemblée générale du 23 mars 1931 elle décida à l'unanimité de commencer les travaux.

Actuellement, la verrerie est en pleine période de construction. La coopérative s'est assurée le concours d'un ingénieur spécialiste qui offre toute garantie pour la bonne exécution des travaux. La bénédiction de la première pierre a eu lieu dimanche 5 juillet par M. le chanoine Jung, délégué par Mgr. l'évêque de Metz, en présence (Lire la suite en deuxième page)

### NANTAIS

Voyez en 3<sup>e</sup> page : ORGANISATION D'UN GROUPE ARTISTIQUE et répondez-nous d'urgence

Charlemagne BROUTIN et Edouard LERICHE Chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que nos vaillants camarades CHARLEMAGNE BROUTIN, Secrétaire général de l'Union Régionale du Nord, Président de la Fédération française et Vice-Président de l'Union Internationale des Syndicats de la Métallurgie, et EDOUARD LERICHE, Directeur de la Mutuelle du Nord. La Famille, ont été nommés, sur la proposition du Cardinal Liénart, par S. S. Pie XI, Chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand.

Nulle distinction ne pouvait mieux convenir aux chefs des mouvements syndicalistes et mutualistes chrétiens du Nord.

Nous plus vives félicitations aux nouveaux Chevaliers.

gne progressivement toute l'industrie, que faut-il ? Un effort éclairé d'éducation patronale : les faits eux-mêmes ne peuvent manquer d'y aider — un effort intelligent de législation sociale : déjà, le Parlement s'oriente dans la voie de la conciliation et de l'arbitrage — un effort vigoureux de recrutement syndical chrétien : nos amis se chargeront d'y pourvoir.

Et ainsi, de ce long et douloureux conflit sortira quelque bien profitable à tous. Le Nord Social.

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ



# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge — NANTES  
BONNETERIE-CHEMISERIE  
LINGERIE-CHAPELLERIE

en effet, de nombreuses catégories professionnelles : travailleurs intellectuels, fonctionnaires de l'Etat, travailleurs départementaux et communaux, employés du commerce et de l'industrie bénéficient de cet avantage, et il ne serait que juste que cette réforme éminemment sociale fut rendue applicable à toute la population laborieuse. (Appl. sur les mêmes bases.)

Un certain nombre d'industries sont déjà entrées dans cette voie. Le rapport de M. Gros cite quelques exemples ; il serait possible d'en ajouter d'autres. Malheureusement, beaucoup trop de patrons sont restés réfractaires.

Et permettez-moi, Monsieur le Ministre du Travail, de vous signaler de nouveau que, parmi eux, il y a malheureusement encore une grande exploitation de l'Etat : les mines domaniales de potasse.

Il nous paraît donc souhaitable que le législateur intervienne pour hâter une généralisation éminemment souhaitable.

En effet, le développement du machinisme, joint à une extension de plus en plus répandue du régime de la rationalisation, constitue pour les travailleurs de l'industrie un surmenage qui épuise leurs forces, diminue leurs moyens de production et réclame l'octroi d'un repos compensateur qui ne peut être efficace qu'à la condition d'être procuré par l'éloignement, pendant un certain temps, de toute préoccupation d'ordre professionnel. (Appl. sur divers bancs.)

Cette cessation de travail, loin d'être préjudiciable au rendement de l'ouvrier, sera au contraire très profitable, puisqu'elle lui permettra de rentrer à la fois son corps et son esprit et de récupérer de nouvelles forces pour les tâches familiales, sociales et professionnelles auxquelles il sera appelé à faire face. (Très bien ! sur divers bancs.)

Le projet de loi déposé au nom du Gouvernement, il y a près de six ans, par M. Durafour, a été accueilli alors avec satisfaction par l'ensemble des travailleurs, et, parmi eux, par les syndiqués chrétiens qui voyaient ainsi entrer dans la voie de la réalisation une de leurs plus justes revendications.

L'occasion de son septième Congrès, tenu en mai 1926, la Confédération française des travailleurs chrétiens adoptait la motion suivante :

« Le Congrès confédéral émet le vœu que le projet de loi tendant à la généralisation des congés annuels payés soit voté le plus promptement possible. »

Ce désir a été renouvelé à plusieurs reprises, notamment aux Congrès de 1929, de 1930 et tout récemment, en mai dernier. Plusieurs Fédérations de métiers adhérent à cette Confédération ce sont également prononcées dans le même sens, par exemple la Fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires, qui, en juin 1929, déclarait :

« Considérant qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à l'extension des congés payés aux travailleurs manuels ; que des avantages certains en découleront dans le domaine physique, moral, social et économique ; que cette réforme est déjà appliquée dans de nombreux pays et a produit d'excellents résultats. »

« Le Congrès émet le vœu que soit rapidement votée par le Parlement une loi instituant obligatoirement les congés payés avec une durée déterminée pour tous les salariés. »

De son côté, la Fédération des syndicats professionnels des travailleurs du Livre se prononçait dans le même sens le 20 octobre 1929, en demandant « qu'une Commission, comprenant des délégués patronaux et ouvriers des différentes organisations syndicales, soit instituée le plus tôt possible, avec mission de préparer, en accord avec le Gouvernement, l'application rapide de la loi intervenir. »

Nous ne méconnaissons certes pas que des objections ont été présentées à l'encontre de la réforme projetée ; il en a été fait justice et, en tout cas, nous estimons que les avantages qu'elle présente peuvent être mis en balance et qu'ils compensent largement les inconvénients opposés.

Fidèles à nos doctrines, nous voterons le projet qui nous est soumis et qui aura pour résultat de donner plus de bien-être à tous nos frères de travail. » (Appl. à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.)

Ainsi que nous l'avons dit au début, la réforme est peut-être encore loin d'être réalisée. La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens fera, comme par le passé, tout ce qui est dans ses moyens pour la faire aboutir.

(Le Syndicaliste indépendant.)

## A la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés

Une délegation du Bureau de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, présentée par MM. les Députés Meek et Schumann a été reçue par M. le Ministre du Travail. Elle a attiré l'attention de celui-ci sur l'opportunité d'activer dans la mesure du possible, le vote de projets ou propositions de lois concernant les Allocations Familiales, les Vacances Payées, l'extension de la compétence des Conseils de Prud'hommes, le Statut Légal des Employés et la suppression des dérogations au Repos Dominical qui ne sont pas vraiment motivées par d'évidentes nécessités.

En outre, il a été rappelé que des enquêtes avaient été ouvertes, à la demande de la Fédération, sur certaines améliorations aux décrets régissant l'application de la journée de huit heures et qu'il serait, par ailleurs, tout à fait urgent d'étendre le bénéfice de cette importante réforme sociale aux employés du Commerce de détail des villes de moins de 25.000 habitants ainsi qu'à ceux de l'alimentation qui, 12 ans après le vote de la loi, en sont encore injustement frustrés.

Le repos dominical a fait encore l'objet de remarques de la délégation qui, notamment, a demandé que des instructions soient données pour que les Maires évitent de prendre des arrêtés déclarant arbitrairement fêtes locales des dimanches qui n'en ont point le caractère.

Enfin, la délégation, prenant acte de ce que la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés est, à beaucoup près, quant au nombre des adhérents et quant à l'activité, la plus importante de France, a exprimé le désir que celle-ci soit appelée à désigner un conseiller technique du délégué ouvrier français aux Conférences Internationales du Travail chaque fois qu'il y sera discuté de questions concernant les employés.

M. le Ministre du Travail a bien voulu prêter l'attention la plus soutenue à l'exposé qui vient d'être résumé et manifester un réel intérêt aux réformes sociales dont les employés attendent, à bon droit, l'accomplissement.

## Conférence Internationale Chrétienne des Travailleurs des Ports

Les 29 et 30 juillet eut lieu à Hambourg une conférence internationale des travailleurs des ports, convoquée par la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Usines et Transports. M. Strijbis (La Haye), présida. La conférence prit connaissance de rapports sur les conditions de travail et les salaires dans les différents ports et constata le grand nombre d'accidents du travail survenant lors du chargement et du déchargement des navires. Il fut décidé d'entreprendre une action en vue d'une ratification rapide de la convention de Genève sur la protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement des navires.

La conférence estima également nécessaire qu'une convention internationale soit établie, fixant à 75 kilos le poids maximum des fardeaux.

D'autre part la conférence exprima l'avis que la crise économique actuelle ne peut pas être surmontée par des réductions de salaires, mais, qu'au contraire il y a lieu de s'efforcer d'augmenter le pouvoir d'achat. L'amélioration des difficultés économiques actuelles ne pourra être obtenue que lorsque la confiance entre les peuples sera rétablie et que la production et la consommation seront organisées plus rationnellement.

La conférence décida à l'unanimité de s'opposer énergiquement à toute tentative ayant pour but de rendre les conditions du travail des ouvriers des ports plus défavorables.

Ce n'est pas par une réduction des salaires et en rendant plus mauvaises encore les conditions de travail qu'il sera possible de créer de nouvelles possibilités de travail et de combattre le chômage.

Le Bureau de la Fédération internationale fut chargé de rassembler une documentation étendue sur les conditions de salaires et de travail des ouvriers des

ports, afin que les organisations affiliées puissent établir leur lutte pour le maintien des conditions de vie des travailleurs des ports sur des bases solides.

M. Kuhn (Berlin) fut remplacé par M. J. Penski (Berlin), comme président de la section des ouvriers des transports de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Usines et Transports.

Pour terminer, la conférence fit appel à tous les travailleurs chrétiens des ports, en les engageant à renforcer en ces temps de crise leur action en faveur du syndicalisme chrétien international.

**SYNDIQUES, SOYEZ SYNDICALISTES ! NE DONNEZ PAS VOTRE DEMISSION POUR UNE QUESTION DE PERSONNES**

## Fédération Internationale Chrétienne des Syndicats de la Métallurgie

Dans sa réunion du 2 et 3 juin 1931, à Lucerne, le Bureau de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'ouvriers métallurgistes, à la suite du rapport de son président, M. F. Wieber (Allemagne), sur la situation économique sociale et syndicale et après avoir entendu les rapports des représentants des organisations affiliées sur la situation dans les différents pays.

Constatant que la situation économique des ouvriers métallurgistes s'est de nouveau aggravée dans tous les pays.

« La réduction des salaires est devenue un phénomène international et que le chômage se répand toujours davantage. »

« Conscient du fait que l'origine du mal doit être cherchée, d'un côté, dans l'exagération du développement technique et sans la surinflation dans l'industrie métallurgique, et, d'autre part, dans la situation politique instable qui, comme conséquence des traités de paix et du système des paiements internationaux, a amené une grave crise de confiance et ébranlé les crédits internationaux. »

Approuve sans réserve les décisions prises par le Conseil de l'Internationale syndicale chrétienne, dans sa réunion de Bordeaux et croit comme étant de son devoir d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les grands dangers qui inévitablement doivent découler de la situation précaire de millions d'ouvriers métallurgistes qui sont dans la misère.

Conscient du fait qu'aucun pays n'est en mesure de trouver une issue, à la crise économique mondiale, mais qu'il faut un collaborateur international énergique.

Rappelle les décisions du Congrès international des ouvriers métallurgistes chrétiens l'an dernier à Salzbourg et exprime l'espoir que la Conférence internationale du Travail, siégeant actuellement à Genève, décide, conformément aux revendications de Salzbourg, une enquête générale sur la situation des ouvriers dans la métallurgie, dont les résultats devraient être le point de départ pour des mesures internationales destinées à raviver cette branche importante de l'économie mondiale.

Attendu de tous les gouvernements un appui énergique de cette enquête et se déclare prêt, au nom des organisations affiliées, d'y collaborer de son côté.

A la suite d'un autre rapport sur le développement international du droit ouvrier, le Bureau a déposé la résolution suivante :

« Le Bureau de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie siégeant à Lucerne, les 2 et 3 juin 1931, s'occupant de l'état du développement international du droit ouvrier. »

Constatant, aussi bien dans le domaine du droit de travail collectif que du droit de travail individuel, que des progrès essentiels ont pu être réalisés dans un certain nombre de pays.

Considérant qu'une extension de ces progrès doit être une des tâches les plus importantes de la politique sociale internationale pour éviter des régressions et pour inaugurer un développement ultérieur.

Considérant comme particulièrement urgente la nécessité d'un développement du droit de convention collective, du système de conciliation et d'arbitrage, du système des

conseils d'entreprise, des conseils économiques et la nécessité de l'institution et du développement d'une juridiction de travail particulière.

Conscient du fait qu'il s'agit ici de tâches qui intéressent les ouvriers dans leur ensemble et qui sont par suite en première ligne du ressort de l'Internationale générale.

Demande au Bureau de la Confédération internationale des syndicats chrétiens de s'occuper énergiquement de ces questions et de déposer des propositions dans ce sens au Bureau international du Travail à Genève.

Charge les représentants de la Fédération internationale des syndicats chrétiens métallurgistes, dans le prochain congrès de l'Internationale syndicale d'Anvers, de soumettre à celui-ci les revendications ci-dessus.

Demande aux organisations affiliées de travailler au sein de leur Confédération nationale et auprès de l'opinion publique en faveur d'un développement du droit de travail, comme un équipement important pour le travail syndical et pour l'émancipation de la classe ouvrière.

## Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Industries Alimentaires

Cette organisation a tenu un congrès les 7 et 8 juillet, à Königswinter (Allemagne), auquel participèrent des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Autriche.

Les délibérations de ce congrès ont été consacrées en première ligne à la question toujours actuelle du travail de nuit dans les boulangeries et des problèmes qui s'y rattachent, ainsi qu'à l'apprentissage dans ces industries. Les conclusions des discussions ont été fixées dans les résolutions suivantes, se basant également sur un rapport provisoire soumis au congrès par le secrétaire. Ce rapport a été établi à la suite des renseignements fournis par les organisations des divers pays sur la situation dans cette industrie.

### I. — TRAVAIL DE NUIT DANS LES BOULANGERIES

Le Congrès regrette que la convention internationale sur le travail de nuit dans les boulangeries n'ait été ratifiée que par quelques pays seulement. Il revendique que le travail de nuit, incompatible avec le progrès de civilisation, soit aboli dans tous les pays. Le congrès condamne dès lors tous les efforts entrepris dans les pays où elle existe, ayant pour but d'obtenir un relâchement, ou même la suppression, de l'interdiction du travail de nuit.

L'expérience a démontré que l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries a considérablement contribué à l'amélioration de l'état de santé des travailleurs et que cette mesure ne constitue nullement une charge pour l'industrie en général ou les diverses entreprises. D'autre part, la qualité des produits n'en a pas souffert.

Le Congrès revendique de plus qu'aucune exception ne soit accordée aux grandes entreprises par l'introduction éventuelle du système à trois équipes. En effet, le nombre des entreprises susceptibles d'introduire le système à trois équipes est si minime que ce système n'entrerait en ligne de compte que pour quelques travailleurs seulement, alors que le reste de la main-d'œuvre employée dans l'industrie boulangère, serait condamné au travail de nuit.

Or, un semblable procédé ne manquerait pas, au point de vue économique, d'avoir des conséquences les plus fâcheuses.

L'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries est un problème de toute première importance pour les progrès de la civilisation et les travailleurs de tous les pays s'efforcent de l'obtenir et de la défendre par tous les moyens dont ils disposent.

### II. — APPRENTISSAGE

Le Congrès, après avoir examiné la question de l'apprentissage dans les diverses branches de l'industrie alimentaire, estima que la situation générale du marché du travail exigeait une réglementation ou une réorganisation rapide des conditions d'apprentissage. Le nombre des apprentis et des adolescents terminant chaque année leur apprentissage n'est absolument pas en rapport avec les possibilités de travail qui leur sont offerts

dans cette industrie. Il en résulte inévitablement un encombrement du marché du travail et la main-d'œuvre qualifiée se voit, dans la plupart des cas, obligée de trouver un emploi de manœuvre dans d'autres professions.

Il est nécessaire que le problème de l'apprentissage fasse l'objet d'une réglementation éventuellement légale dans les industries en question, sous les pays, afin d'éviter l'encombrement des professions que l'on peut constater depuis plusieurs années déjà. Le Congrès revendique que les organisations ouvrières soient également appelées à collaborer à la réglementation de cette question.

### III. — LOGEMENT des APPRENTIS

Le Congrès invite toutes les organisations affiliées à la Fédération Internationale d'accorder toute leur attention à la question du logement des apprentis chez l'employeur. Il est d'avis que ce système comporte une limitation de la liberté individuelle. Les employeurs se rendent parfaitement compte des avantages que cet état de choses présente pour eux et s'opposent en conséquence avec énergie à l'abolition du système de logement des apprentis. Le congrès revendique donc que les gouvernements envisagent les mesures légales nécessaires pour mettre fin à cette situation.

### IV. — DUREE DU TRAVAIL

C'est avec inquiétude que les travailleurs voient la diminution des possibilités de travail due à la situation économique générale et autres progrès techniques.

Cette évolution nécessite une nouvelle réglementation de la durée du travail qui devra avoir lieu sur une base internationale. La réglementation actuelle étant absolument incompatible avec le chômage régnant dans toutes les professions et tous les pays. Tant au point de vue économique que social, il est inadmissible qu'un nombre si considérable de travailleurs soient condamnés au chômage, alors que, d'autre part, la durée du travail dépasse la limite normale.

En vue d'améliorer la situation du marché du travail, le congrès revendique que la durée générale du travail soit fixée à 40 heures par semaine, car seule une adaptation de la durée du travail à la situation actuelle créée par la crise économique et l'évolution technique permettra d'obtenir un soulagement du marché du travail. Le congrès estime que la condition essentielle du succès économique de la réduction de la durée du travail réside dans une réglementation équitable atténuant la perte de salaires résultant pour les travailleurs de la diminution de la durée du travail.

Qui ferait peu de cas de cette encyclique RERUM NOVARUM et de sa commémoration solennelle, montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore, ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeté à la face son injustice et son ingratitude.

Encyclique QUADRAGESIMO ANNO.

## PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emile FERRADOU  
V<sup>e</sup> GUILMET-FERRADOU  
Successeur  
22, rue de la Fosse, NANTES  
Téléphone 121-27

Rémission de 5 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

A NANTES  
La Grande Spécialité de BONNETERIE  
chez FRED  
4, Rue du Calvaire

POUR GAGNER PLUS D'ARGENT  
Le Guide Labor 1931 dont l'auteur a reçu la médaille de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, a permis à des milliers de personnes d'augmenter leurs ressources en effectuant chez elles des travaux divers. Ce guide contient en effet 4.000 adresses de maisons joignant à Paris et en province du travail à domicile. Brochure explicative franco contre timbre. Editions Labor, 108, La Rochelle.

## Les MESSAGES de notre RÉGION

### DANS NOS FAMILLES

NAISSANCE  
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Jean Lesclieul, fils de notre camarade Joseph Lesclieul, secrétaire du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé.

Nos vives félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour le bébé.

MARIAGES  
Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de :

Georges Cagnard, du Syndicat des Employés de Nantes, avec Mlle Aimée Coyac ;

Georges Guérin, du même syndicat, avec Mlle Jaunâtre ;

Mlle M.-L. Marion, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Laval ;

Mlle Suzanne Létag, du Syndicat des Ouvrières de Poitiers, avec M. René Augustin ;

Mlle Renée Souchet, du Syndicat des Employées de Poitiers, avec M. Louis Sabourin ;

Mlle Andrée Billat, du même syndicat, avec M. Mesmin ;

Mlle Yvonne Ragoneau, ex-troisième du même syndicat, avec M. Marcel Fournier ;

Etienne Braconnard, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, correspondant de la « Caisse Familiale », avec Mlle Pied, fille d'un membre du Syndicat de la Métallurgie, de Trignac.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DÉCÈS  
Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Antoine, mère de notre camarade Arsène Antoine, vice-président du Syndicat des Employés de Nantes ;

L. Reigner, dernier-né de notre camarade Séverin Reigner, Trésorier du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire ;

Roger Goupil, jeune membre du même syndicat ;

M. Demay, père de Mlle Marguerite Demay, du Syndicat des Employées de Poitiers ;

Mme Saupin, mère de Mlle Elisabeth Saupin, du Syndicat des Employées de Nantes ;

M. Jéhanno, père de Mlle Jéhanno, du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire ;

Mme Le Lostec, mère de Mlle Le Lostec, du même syndicat ;

M. Moret, père de notre camarade Henri Moret, du Syndicat des Cheminots P. O., de Nantes ;

Mme Allain, épouse de notre camarade Allain, du même syndicat ;

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

### Réunion du Conseil de l'Union Régionale le 20 Septembre

Nous prions nos Syndicats de bien vouloir se faire représenter à la réunion du Conseil de l'U. R. qui aura lieu le **Dimanche 20 Septembre**, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

La Réunion se fera le matin, à 9 h. 30 précises, et l'après-midi, après le déjeuner.

En exécution du paragraphe 2 de l'ordre du jour ci-dessous, nous leur serions reconnaissants de bien vouloir préparer un compte-rendu de leur activité depuis la réunion du 20 Juin dernier, et de nous l'adresser au moins quelques jours avant la date sus-indiquée avec pouvoirs et questionnaires d'usage.

En nous faisant connaître les noms des délégués, prière de préciser si nous devons nous occuper de leur repas de midi.

Vu l'importance des questions à l'ordre du jour de la réunion, nous comptons sur la représentation de tous nos syndicats et sur la présence d'au moins un délégué par localité.

### Ordre du Jour :

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion ;
2. Activité de l'U. R. depuis trois mois ;
3. Compte-rendu de la session d'études confédérale de la mi-juillet ;
4. Organisation de la propagande, propagande locale et tournées des propagandistes de Paris et de l'U. R. ;
5. Congrès régional de 1932 à Saint-Nazaire ; programme définitif ;
6. Souscription pour les grévistes du Nord (envoyer état récapitulatif) ;
7. Souscription pour la C. F. T. C. ;
8. Organisation d'un nouveau concours dans l'U. R. ;
9. Service du « Messager Syndical » ;
11. Recensement de fin 1931 ;
12. Questions diverses.

Le Président de l'U. R.,  
Georges LUCAS.

### SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE ouverte dans l'Union Régionale

M. Lemoine	50
M. Ollivaux	20
MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure	100
M. Delafoy	50
Versements antérieurs :	
Union Nantaise	1.000
M. Buerne	100
Total de la 1 <sup>re</sup> liste	895
Total général	2.215

UN TRAVAILLEUR CATHOLIQUE SYNDIQUÉ AILLEURS QU'À LA C.F.T. C. EST UN « HOMME QUI MANGE À DEUX RATES. LIER 1... »

### Organisation d'un Groupe Artistique

En vue d'intensifier, au cours des mois qui vont suivre, notre propagande, et pour ce faire, de déployer toute notre activité et de mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour organiser des Fêtes attrayantes et aussi nombreuses que possible, nous prions tous les membres de nos syndicats, tant masculins que féminins, susceptibles de nous apporter leur concours, de donner au plus tôt leur nom à leur syndicat respectif.

Nous avons besoin de tous les concours requis pour mener à bien la réussite d'une fête : acteurs, chanteurs, souffleurs, vendeurs, coulisiers, « ideateurs », grimiers, peintres, menuisiers, musiciens (quel que soit l'instrument, y compris la scie musicale), gymnastes, illusionnistes, préposés au buffet, etc., etc..

Modèle de feuille de renseignements à adresser :

Syndicat .....  
Nom .....  
Prénoms .....  
Adresse .....  
Spécialités .....

Nous répétons que notre appel s'adresse à tous nos adhérents, dames et messieurs.

Très urgent.  
Merci d'avance !  
Et confiance dans nos soirées d'hiver !  
LA COMMISSION.

### ACHATS DE CHARBON

Nous rappelons à nos syndiqués qu'il est grand temps de nous passer leurs commandes de charbon, les prix d'hiver étant toujours plus forts. A ce sujet, pour pouvoir bénéficier du maximum d'avantages, prière de ne jamais commander directement au fournisseur, mais adresser toujours toutes les commandes à nos bureaux, 6, rue de Bel-Air.

Au cas où quelques commandes auraient été passées directement au fournisseur, prière de nous le faire connaître d'urgence.

LA COMMISSION.

### AIDONS A NOTRE TOUR en faisant nos Achats chez elles LES MAISONS QUI NOUS AIDENT en faisant de la publicité dans notre journal

## ECOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES  
342 em. plus ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928  
Environ 400 pendant les années 1929 et 1930

SECRETARIAT COMMERCIAL  
COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITE

## TEINTURERIE DION & BONNET

2, Rue du Calvaire — 21, Quai Richebourg — 4, Rue de la Bouchérie

ATELIERS : 21, RUE DE LA PELLETERIE. — NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués Téléphone 126-89

N'achetez rien avant de visiter  
7, Rue Copernic, NANTES

## le DÉPOT de MEUBLES de l'ANJOU

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT  
Pas d'intermédiaires — Pas de Magasins Luxueux  
Vente à 80 % au-dessous des Maisons de Détail  
Facilités de Paiement — Escompte au comptant de 10 %

Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et cuivre, Literie complète

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
Boisseries - Vannerie

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON

**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Lauriol  
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DECORATION**  
LITRES - BOIS ET MARBRE  
Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

**CHEMISES SUR MESURES**  
BONNETERIE ET LINGERIE  
Vente de Tissus au Mètre

**A. SEGUY**  
Chémisier  
4, rue des Carmes - NANTES  
(près la place du Change)

Escompte de 5 % aux Syndiqués

**ORNEMENTS D'EGLISE**  
Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes Dessins - Prix modérés

**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

**COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE**  
Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet

**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378

Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**

TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**ROBIN**  
7 RUE FRANKLIN  
NANTES  
TÉL. 129-71

Serrurerie Personnelle

**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES

Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.32

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*

MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANCEAU, anc. dép.  
Robert PERGELINE, \*.  
Paul RICOUR.  
R. C. Nantes 739 B.

N'achetez rien avant de visiter

**LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU**

Vente directe de la fabrique au client

**TOUS LES MEUBLES ET LITERIE**

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**

**Service des Messageries de l'Ouest**

Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire et côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de

**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POU DAT & C<sup>o</sup>  
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE FORCE SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1885

**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cadiot - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>o</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**CAISSE FAMILIALE**  
pour les Assurances sociales

Changement de Caisse

La Caisse Familiale pour les Assurances Sociales, 6, rue de Bel-Air, prévient les assujettis inscrits à la Caisse Départementale qui désiraient faire choix de notre organisme que, par une circulaire en date du 17 juillet 1931, le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale les autorise, à nouveau, à transmettre un choix de caisse sur imprimé n° 3 au service départemental, qui a ordre de l'accueillir favorablement et de lui donner la suite désirée. L'affiliation à la nouvelle Caisse ne prendra date qu'à la fin de la validité du feuillet trimestriel en cours. Jusqu'à cette date, les prestations à payer leur seront réglées par la Caisse départementale.

Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser à la CAISSE FAMILIALE.

Le Directeur, G. LUCAS.

**SYNDICATS MASGULINS**

CREATION D'UN CERCLE D'ETUDES

Enfin, à l'exemple de nos Syndicats féminins, nos syndicats masculins vont avoir leur cercles d'études, si longtemps désirés.

Mais, n'est-ce pas, de nous attarder aujourd'hui à faire ressortir l'importance des cercles d'études, pour notre formation à tous, nous qui devons être l'élite, parce que chrétiens.

Avoir la foi, c'est bien.  
Y amener les autres, c'est mieux.

Mais comment les amènerons-nous à nous, comment les dirigerons-nous vers notre idéal, si nous manquons d'arguments, ou si nous ne savons pas nous servir de ceux qui sont à notre disposition.

Pour que nous devenions de parfaits syndiqués chrétiens, pour faire comprendre autour de nous notre belle doctrine, venons aux cercles d'études.

Qui les dirigera ? Permettez-nous de vous en réserver l'heureuse surprise, pour notre première réunion. Soyez certains d'avance que vous ne serez pas déçus.

A quelle date donc, cette première d'octobre.

Prière à tous ceux qui tiendront à y assister — et nous espérons qu'ils seront très nombreux — de donner dès à présent leur nom à la permanence de façon qu'ils puissent être convoqués individuellement, dans le cas où la réunion se ferait avant la parution du « Messager » d'octobre.

A. B.

**SYNDICAT DES EMPLOYES**

REOUVERTURE DE NOS COURS PROFESSIONNELS

Nos cours professionnels gratuits reprendront le 19 octobre prochain.

Pourront les suivre, tous les jeunes gens, syndiqués ou non, sans limitation d'âge, qui désirent perfectionner leurs connaissances dans les matières enseignées.

Les jeunes gens assujettis aux Cours Professionnels obligatoires pourront, après trois ans d'assiduité, subir les examens d'employé, de secrétaire commercial, d'aide-vendeur et d'aide comptable.

Les cours seront divisés en cours de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

Les matières enseignées seront : Français, Arithmétique Commerciale, Géographie Commerciale, Commerce, Vente, Comptabilité.

Les cours auront lieu le soir de 7 heures à 9 heures.

Pour se faire inscrire et pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air, du 1<sup>er</sup> au 15 octobre, de préférence le soir de 6 heures à 7 heures.

**SYNDICATS FEMININS**

COURS PROFESSIONNELS DU JOUR

Il est rappelé aux familles qui désirent que leurs filles reçoivent une bonne formation professionnelle dans le laps de temps le plus réduit possible, que les Syndicats Professionnels Féminins ouvriront, dès le début de septembre, des cours du jour, qui auront lieu tous les matins, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

Sténo-dactylographie, comptabilité, français, arithmétique commerciale.

Ces cours ne remplacent pas les cours du soir qui ouvriront, comme d'habitude, au mois d'octobre. Ils sont créés pour permettre aux familles dont les jeunes filles cessent cette année leurs études générales, de faire entrer ces enfants dans la vie professionnelle avec un bagage de connaissances spéciales suffisant pour qu'elles puissent donner satisfaction, bagage acquis dans ces conditions peu onéreuses de temps et d'argent.

Pour tous renseignements s'adresser au Siège, 6, rue de Bel-Air.

**ANGERS**

**SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

REVENDECTIONS

L'activité du Bureau Syndical ne se ralentit pas en vue de faire aboutir les revendications présentées au Syndicat patronal. Ces revendications, formulées par notre organisation syndicale dès Juin 1929, renouvelées en janvier et juin 1930, puis le 22 janvier et en juin 1931, comportaient : modifications dans l'aménagement des heures de travail, vacances payées, et heures supplémentaires payées.

En outre, au début de 1930, notre syndicat faisait parvenir à un certain nombre de commerçants une lettre motivant la revendication de la semaine anglaise.

N'ignorant pas les intérêts du Commerce, mais sachant que l'économique peut et doit se concilier avec le social, nous espérons encore qu'un bon examen donnera aux revendications formulées une solution satisfaisante, d'autant plus que les employés ne réclament rien d'excessif, comme le détail qui suit le démontre :

Projet de modification à la Convention de 1926 :

1<sup>er</sup> Demande travail sur 5 jours 1/2 avec repos le lundi matin ; pour compenser cette matinée, l'horaire pourrait être ainsi établi :

Pendant les mois de janvier, février, août, les journées de travail seraient de 8 heures ; pendant les

**SAINT-NAZAIRE**

**SYNDICATS FEMININS**

Réunion mensuelle

Les Syndiquées Nantaises sont instamment priées d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le 30 septembre prochain, à 13 h. 30, au siège social, 25, place Marceau.

Ordre du jour :

Fête de la Saint-Michel.  
Cette réunion étant la première de l'année syndicale, il est désirable qu'un grand nombre de syndiquées y assistent.

**ANGERS**

**SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

REVENDECTIONS

L'activité du Bureau Syndical ne se ralentit pas en vue de faire aboutir les revendications présentées au Syndicat patronal. Ces revendications, formulées par notre organisation syndicale dès Juin 1929, renouvelées en janvier et juin 1930, puis le 22 janvier et en juin 1931, comportaient : modifications dans l'aménagement des heures de travail, vacances payées, et heures supplémentaires payées.

En outre, au début de 1930, notre syndicat faisait parvenir à un certain nombre de commerçants une lettre motivant la revendication de la semaine anglaise.

N'ignorant pas les intérêts du Commerce, mais sachant que l'économique peut et doit se concilier avec le social, nous espérons encore qu'un bon examen donnera aux revendications formulées une solution satisfaisante, d'autant plus que les employés ne réclament rien d'excessif, comme le détail qui suit le démontre :

Projet de modification à la Convention de 1926 :

1<sup>er</sup> Demande travail sur 5 jours 1/2 avec repos le lundi matin ; pour compenser cette matinée, l'horaire pourrait être ainsi établi :

Pendant les mois de janvier, février, août, les journées de travail seraient de 8 heures ; pendant les

**LA DIGNITÉ OUVRIÈRE**

« La guerre nous a appris bien des choses. Les années vivantes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles d'avant-guerre et ne redevenaient jamais les mêmes... Et si, par hasard, nous devions nous heurter à je ne sais quelle conception périmée et fossile d'une sorte de patronat de droit divin, poussiéreuse tenace, mais négligeable, nous nous engageons à la balayer avec nous ».

(Chambre des Députés, 20 Février 1920).  
M. NOBLEMAIRE,  
Administrateur du P. L. M.

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**

**AUX 2 EXTRÉMITÉS**

**LE BOULET BARRÉ**

**Syndicat Professionnel des Cheminots P. O.**

Les absents ont toujours tort, entend-on dire souvent, et bien des fois le mot est juste.

C'est ce qui se passa l'après-midi du Dimanche 9 Août, à l'occasion de la visite de la « Mi-Côtière » par les Cheminots.

Partis de Nantes avec la pluie, les « excursionnistes » trouvèrent à Oudon un temps radieux et un soleil qui ne demandait qu'à être agréable, et qui sut même voiler ses rayons pour faciliter la montée du raidillon menant à la propriété.

Que dire de la vue que l'on découvre des différents endroits de la « Mi-Côtière ». Personne ne s'imaginait pouvoir contempler de haut un si joli paysage, et ce fut des exclamations de joyeuse surprise.

Ensuite la visite fut effectuée sous la direction du dévoué secrétaire général de l'U. R., notre camarade Alphonse Belleval, qui, bien qu'à peine revenu de Moulhouse où il assistait à la Semaine Sociale, nous fit cependant le plaisir de nous accompagner.

Il fit même mieux encore, puisqu'il voulut bien nous adresser la parole, pour nous parler de la nécessité du Syndicalisme Chrétien, qui devient à l'heure actuelle une chose indispensable pour les travailleurs n'admettant pas la liste des classes.

Avant de traiter ce sujet, Belleval avait fait connaître aux auditeurs tout ce qu'ils devaient à M. Buerne, le Père de la « Mi-Côtière » comme il l'appela, pour la compétence et le dévouement dont il fit si largement profiter les groupements nantais.

La promenade se termina par une visite à Champ-Oudon, et puis il fallut songer au retour.

Merci à ceux et à celles qui purent et qui vouldrent bien participer à cette agréable sortie, et rendez-vous pour le printemps prochain.

Un Cheminot.

**POITIERS**

Promenade Syndicale Annuelle

Cette année, notre promenade était fixée au 21 Juin. Au jour dit, après avoir entendu la messe à St-Porchaire, nous nous réunissons derrière l'Hôtel de Ville où les autobus vont nous prendre et nous emmener à la forêt de Mervent (en Vendée), but de notre promenade.

A huit heures, le signal du départ est donné, et bientôt nous nous retrouvons sur de belles routes ombragées, nous traversons nombre de villages charmants aux noms pittoresques, et avons un rapide aperçu de quelques villes plus importantes (St-Maixent, Niort, Fontenay-le-Comte), nous voici presque arrivés au terme de notre longue course ; peu de temps après nous entrons dans la forêt. La route est exquise, bordée de talus verdoyants et entourée de la forêt profonde où règnent les fougères ; l'air pur et vif de la forêt fait briller les yeux et rosit les joues, dilate les poumons et creuse les estomacs.

Les autobus s'arrêtent à un carrefour et, munies de nos provisions nous descendons à l'Hôtel de Pierre-Brune où nous déjeunerons. Nous nous installons dans une prairie très ombragée à la lisière de la forêt, nous débarrassons nos provisions et chacune fait honneur au déjeuner avec le bel appétit de la jeunesse déçupé par le bon air des bois ; près de nous, un petit ruisseau serpente et miroite en cascade sur les cailloux.

Après quelques moments de repos, nous nous groupons pour aller visiter la grotte du Bienheureux de Montfort, l'ascension est assez rude, mais nous sommes récompensés par la beauté de cette grotte, elle plaine forêt, située presque au bord de l'abbaye ; nous la visitons avec recueillement car elle fut l'ortatoire du solitaire vénéré ; quelques minutes plus tard, sous les auspices du Père de Montfort à lieu le tirage du Billet de Lourdes.

Nous passons le reste de l'après-midi à visiter la forêt ; qu'il fait bon être étendu sur la mousse et deviser gaiement avec ses amis, bercés par le chant des oiseaux et le doux murmure de la brise dans les feuillures !

Nous dinons de bonne heure, car nous voulons visiter quelques sites remarquables dont l'éloignement ne nous permet pas de nous y rendre à pied ; et c'est de nouveau la belle route blanche de la forêt ; nous avons la chance d'admirer de splendides panoramas et deux ponts très pittoresques (le pont des Ouilères et surtout le pont du Dé-luge). Nous voici à Mervent. Ce village de Mervent doit son nom à deux ruisseaux qui viennent s'y confondre : la Mer et le Vent. Nous

**CHAUSSURES BON-SECOURS**

**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
LUNE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marne  
NANTES

**L. LÉVÊQUE**  
13 ET 13 bis, PLACE VARMES, NANTES — Téléphone 129.18

**MACHINES A COUDRE** « EXCELSIOR » & « GRETZNER »  
NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ**

**Paris-Vêtements**

20, Bd de la Liberté NANTES  
22, rue du Marchix  
33, rue Henri-Gautier, St-NAZAIRE

**GRAND CHOIX DE COMPLETS**  
Sports et Ville

à des prix inconnus à ce jour

Spécialité de Vêtements de Travail  
Chémisier - Bonneterie - Casquettes  
Imperméable cuir, etc.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**

Chemises tennis, kaki, grises et bleues ..... 12 »  
Pantalons à rayures, 16, 18, 25 et ..... 29 »  
Casquettes, depuis ..... 3 »  
Blous de travail, depuis ..... 15 »  
Complets coutils, solde d'été, 65 »  
Complets Sport ..... 75 »  
Etc., etc.

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**

RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

**LITERIE**  
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du

**Cof's**

DOUBLE FILTRE Interchangeable

Breveté France et Etranger

**25% D'ECONOMIE**

POUR RECEVOIR FRANÇAIS LA NOTICE EXPLICATIVE  
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup> RUE RICHER à NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

**ENTREPRISE GENERALE**  
Peinture - Vitrerie  
Papiers peints  
Glaces et Miroiterie  
Tentures

Installations complètes pour tous genres de Commerces

**P. AFFILÉ**  
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE**

Maison RENAUD  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
Appareils Sanitaires

Fournisseur de la Maison Familiale

**PLATRIERIE - DECORATION**  
STAFF - FUMISTERIE

**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**

TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**ROBIN**  
7 RUE FRANKLIN  
NANTES  
TÉL. 129-71

Serrurerie Personnelle

**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES

Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.32

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*

MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANCEAU, anc. dép.  
Robert PERGELINE, \*.  
Paul RICOUR.  
R. C. Nantes 739 B.

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**

**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**Entreprise Générale de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD ET C<sup>o</sup>, S<sup>o</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

Le Gérant : FOULON Paul.  
Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

**PRENEZ LA RESOLUTION DE FAIRE CE QUE VOUS DEVEZ ET FAITES, SANS Y MANQUER, CE QUE VOUS AVEZ RESOLU.**

FRANKLIN.